



Réf. Farde e-Assemblées : 2340257

N° OJ : 66

Projet d'Arrêté - Conseil du 11/05/2020

Objet : Appel à projet annuel.- Initiatives citoyennes et innovantes.- Règlement.

Le Conseil communal,

Vu que le Conseil communal a adopté la Charte de la participation de la Ville de Bruxelles lors de sa séance du 21 octobre 2019 ;

Considérant que dans l'action IX de la Charte de la Participation, la Ville s'engage a créé un appel à projet annuel pour soutenir les initiatives citoyennes qui envisagent de développer des actions innovantes sur le plan social et durable qui répondent à un besoin de la collectivité sur le territoire de la Ville.

Considérant que ce soutien financier concerne exclusivement la mise en place de méthodes participatives développées par des citoyens ou des associations dans la réalisation d'un projet ayant une thématique telle que par exemple : l'eau, le développement durable, la propreté ou la gestion de déchets, l'apport de verdure, la smart city, la solidarité internationale, etc..

Considérant que l'enjeu est d'apporter un cadre transparent et cohérent aux demandes de subsides ponctuelles.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRÊTE :

Article unique : Le texte du règlement de l'appel à initiatives citoyennes et innovantes est adopté.

Annexes :

[Règlement FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)